

RAPPORT DE GESTION

Assemblée Générale du

20

19



Diffusion : Septembre 2020

Siège social :

3 allée des Sorbiers 69500 BRON

Tel. 09 72 26 48 90

contact@atmo-aura.fr





Le Bilan de l'association

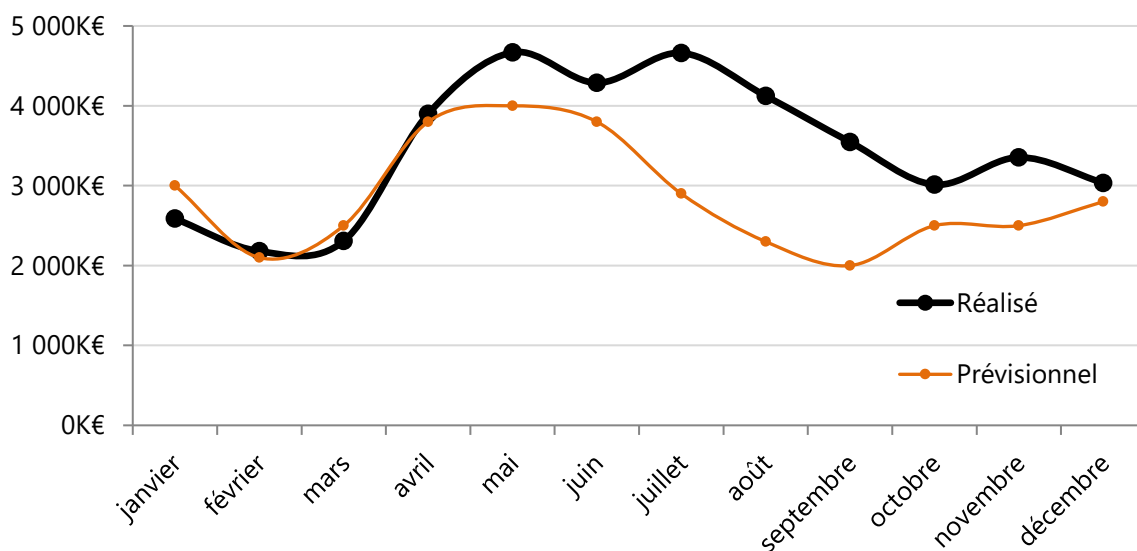
- Le **total du Bilan** s'élève à **11 928 K€** en 2019 en baisse de **- 2,09%**.
- Le **Besoin en Fonds de Roulement** (BFR) diminue de **19%** à **2 048 K€** réduisant le cycle d'exploitation ;
- La **Trésorerie Nette** est de **3 034 K€** en légère hausse de **1,7%**.
- Le **Fonds de Roulement** (BFR + Trésorerie Nette) d'Atmo AuRA est de **5 082 K€** en baisse de **7,6%**.
- La diminution du **Besoin en Fonds de Roulement** est directement liée à la réduction du cycle d'exploitation avec l'augmentation des dettes fournisseurs et la diminution des subventions à recevoir.
- **La trésorerie couvre le BFR** à hauteur de **1,48 fois le BFR** en 2019 contre 1,18 fois en 2018.
- **Le résultat de l'exercice** est excédentaire de **43 K€**.

Bilan résumé					
Actif	2019	2018	Passif	2019	2018
Immobilisations	4 639 K€	4 652 K€	Fonds associatifs	8 876 K€	8 695 K€
Créances	4 254 K€	4 548 K€			
Trésorerie Nette	3 034 K€	2 983 K€			
			Fds dédiés&prov.	846 K€	1 458 K€
			Dettes	2 206 K€	2 029 K€
Total Actif	11 928 K€	12 183 K€	Total Passif	11 928 K€	12 183 K€

La Trésorerie

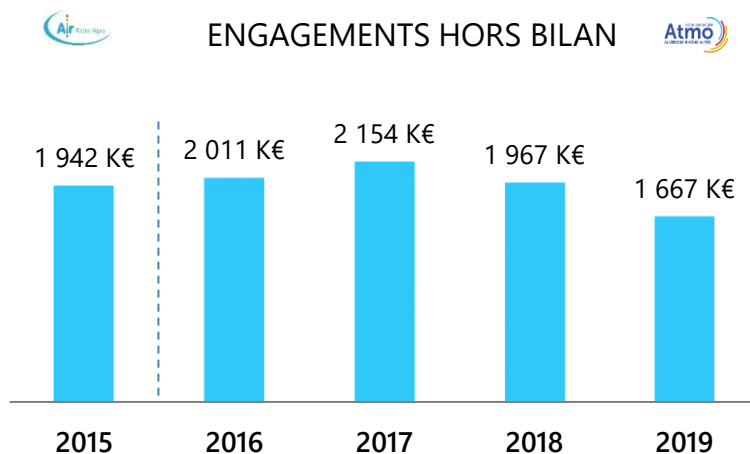
- La courbe de trésorerie présente un solde excédentaire tout au long de l'exercice 2019, bien qu'il y ait eu une semaine de tension en juillet dans l'attente du versement de la subvention de l'Etat. Un concours bancaire de 200 K€ a été sollicité auprès du CIC Lyonnaise de Banque, mais refusé pour insuffisance de fonds propres. La subvention ayant été versée sur le mois, aucun incident de paiement n'a été constaté.
- Cet excédent est nécessaire au financement du Besoin en Fonds de Roulement de l'association, car les fonds propres sont trop faibles pour assurer le cycle d'exploitation. La Trésorerie est néanmoins en très légère augmentation de 51 K€ par rapport au 31/12/2018.
- Au 31/12/2019, les décalages dans l'exécution des programmes d'investissement sont évalués à 2,1 M€.

EVOLUTION TRÉSORERIE



Les engagements hors bilan

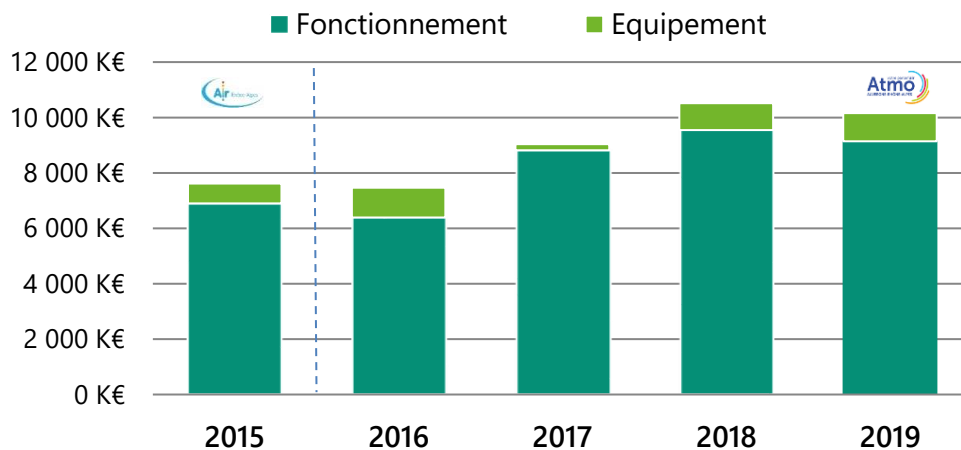
- Les engagements hors bilan sont des **dettes certaines** contractées par Atmo AuRA, mais **non inscrites au bilan** du fait de l'échelonnement de leur paiement sur plusieurs exercices.
- Les engagements hors bilan sont en **diminution** par rapport à 2018 à **1 667 K€** (-15%).
- Ils sont constitués principalement **des redevances de Crédit-Bail (207 K€)**, des **Baux immobiliers (451 K€)** et de **l'engagement retraite (875 K€)** définis par la convention collective et pour lequel Atmo AuRA a souscrit une assurance **couvrant le risque à 33%**.



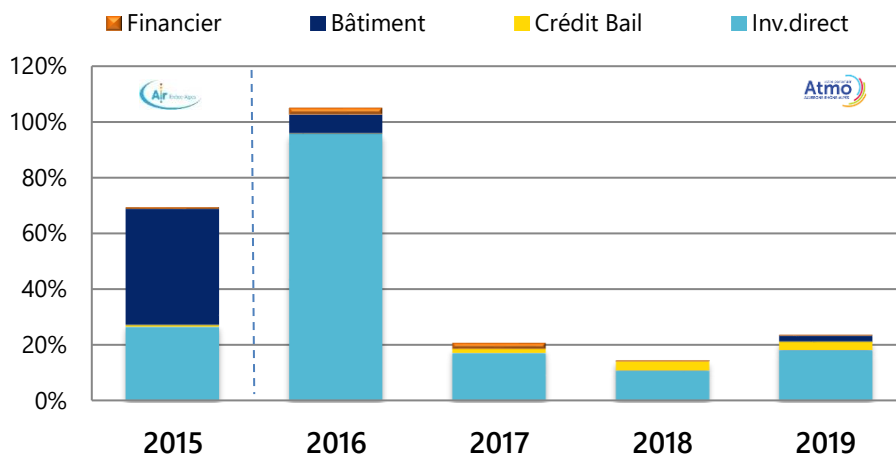
Les ressources et les investissements

- Les **ressources en provenance des membres sont en diminution de 362 K€ (- 3,5%)**. Les ressources atteignent un plateau et l'on commence à constater un **tassement dans le recouvrement de la TGAP** remettant en cause à moyen terme le modèle économique de l'association. Les sommes affectées aux crédits de fonctionnement diminuent de **410 K€ (- 4,2%)** et les sommes affectées aux crédits d'équipement augmentent de **47 K€ (+ 4,8%)**.
- Le **taux d'investissement** augmente en 2019 et représente **24%** de la valeur ajoutée. Si l'année 2015 était atypique du fait de l'acquisition du site d'Aubière par la SCI Immobil'Air et l'année 2016 par le changement de méthode de recouvrement de la TGAP qui a impactée la Valeur Ajoutée, on constate une érosion progressive du taux d'investissement qui **ne permet plus de renouveler le matériel d'exploitation**. Le total des investissements 2019, est de **1,3 M€** répartis à hauteur de **1,1 M€**, pour les investissements directs (Incorporels 155 K€, Corporels 908 K€, Financiers 22 K€) et 0,2M€ par Crédits-Baux.

EVOLUTION DES RESSOURCES



TAUX D'INVESTISSEMENT

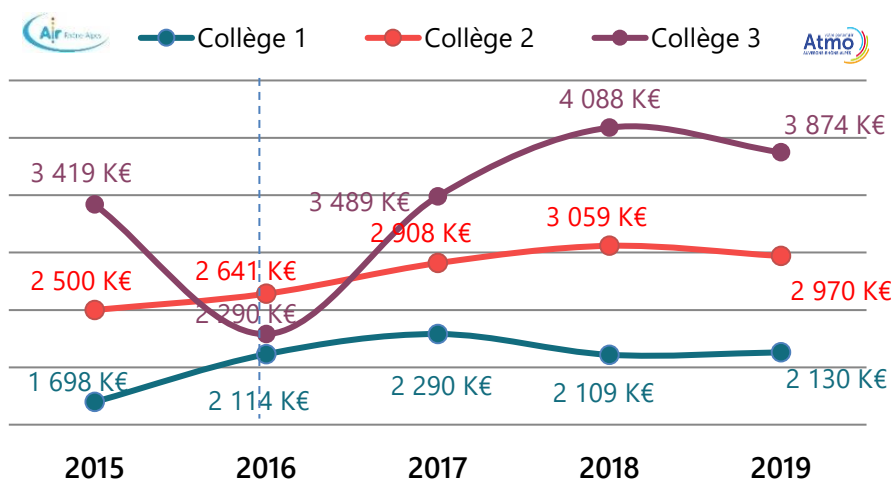


Les contributions par Collège

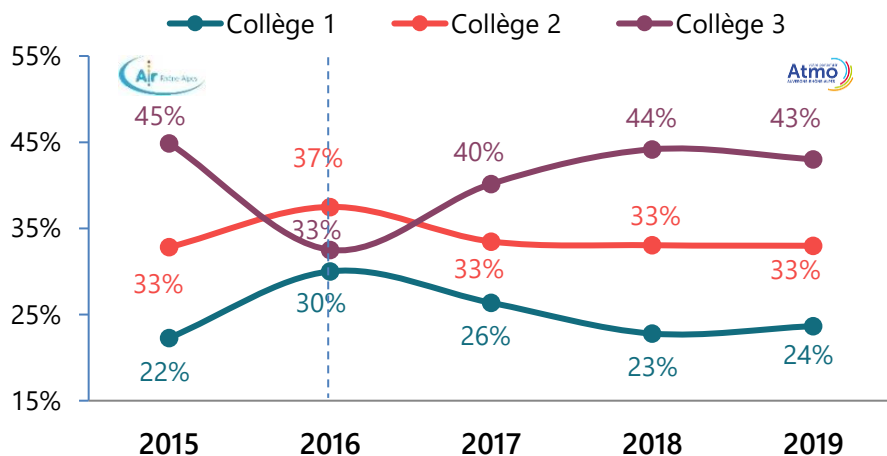
- La répartition du cumul des contributions par Collège montre à nouveau une **participation majoritaire du collège 3** (43%) en 2019. La collecte est en diminution sensible, car malgré la fusion avec le territoire auvergnat, nous ne retrouvons pas le niveau de collecte des deux territoires post-fusion.
- La part du **Collège 1** augmente légèrement 24% même si la part du Ministère en charge de l'environnement est en hausse en valeur absolue.
- Le **Collège 2** est stable à 35% l'effet d'une hausse de la population sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes est compensée par une diminution des subventions.
- Le **Collège 4** n'est pas représenté compte tenu de l'échelle, mais on notera l'apparition d'une dotation de 30 K€ venant d'un leg de convAIRgence.
- Les **fonds FEDER** sont exclus du calcul des contributions par Collège.



RESSOURCES PAR COLLÈGE EN K€
(FONCTIONNEMENT + ÉQUIPEMENT)

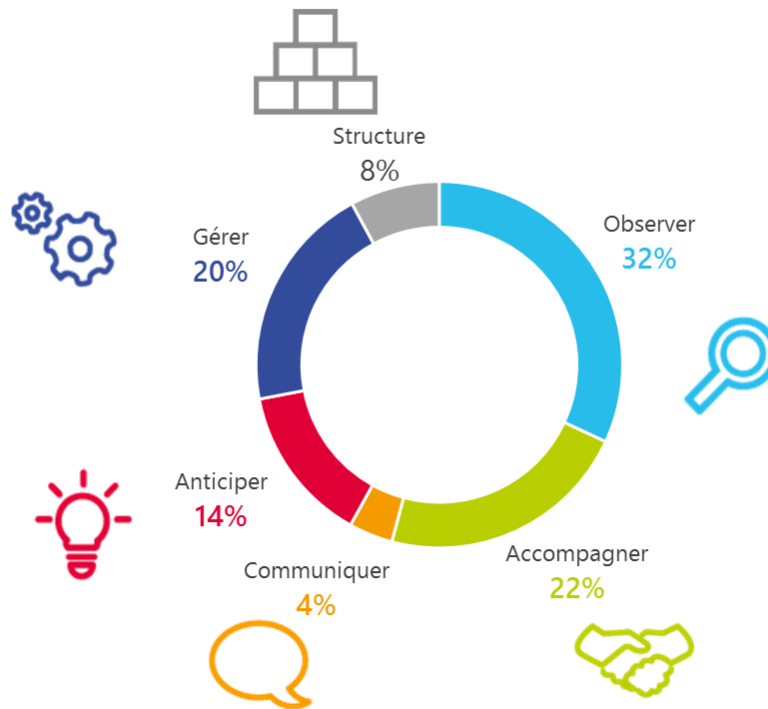


RESSOURCES PAR COLLÈGE EN %
(FONCTIONNEMENT + ÉQUIPEMENT)

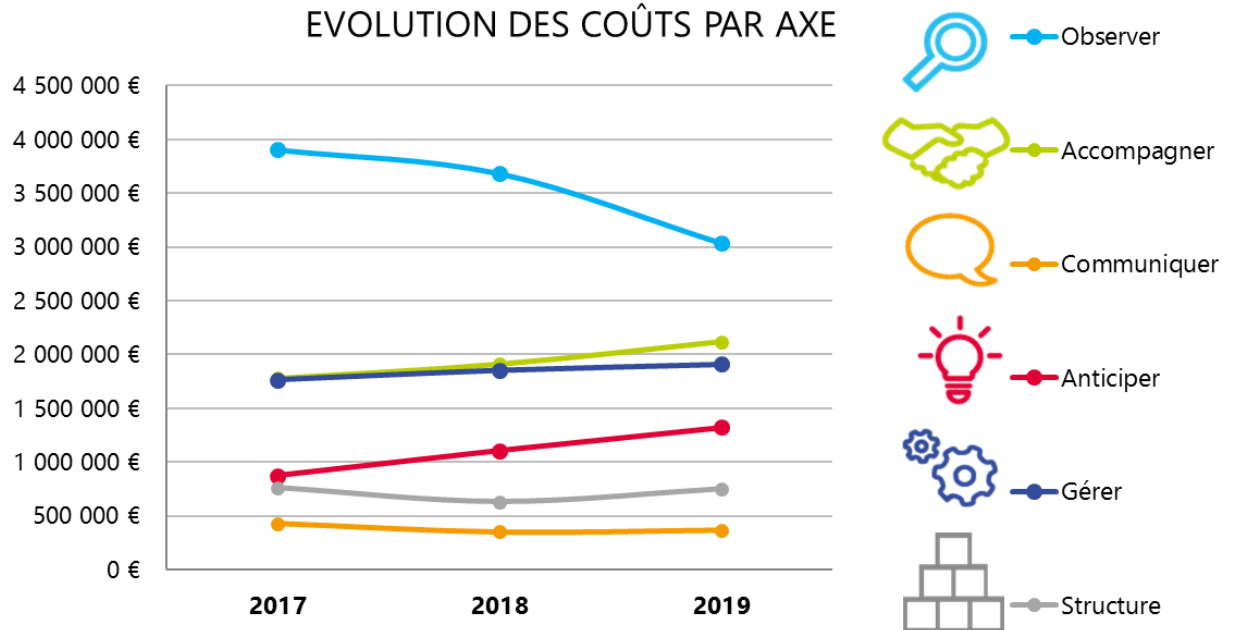


Les données de gestion pour 2019

DETAIL DES COÛTS PAR AXE DU PRSQA - 9,5 M€

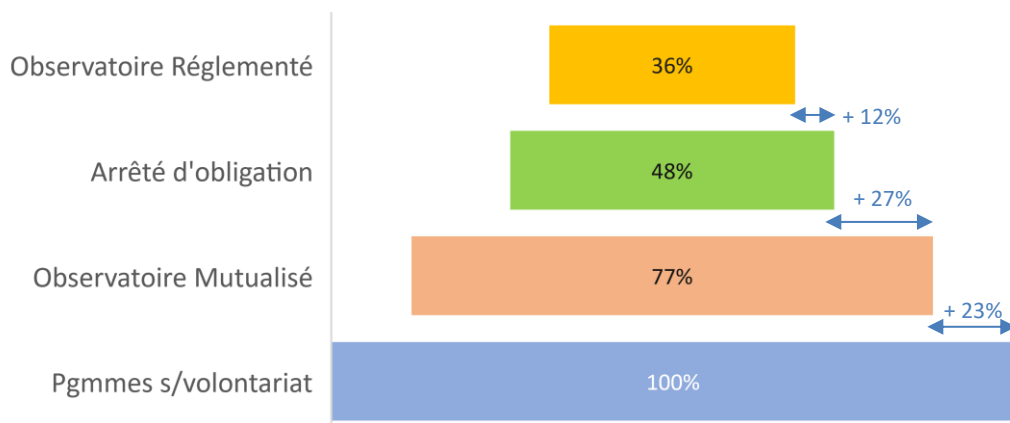


EVOLUTION DES COÛTS PAR AXE

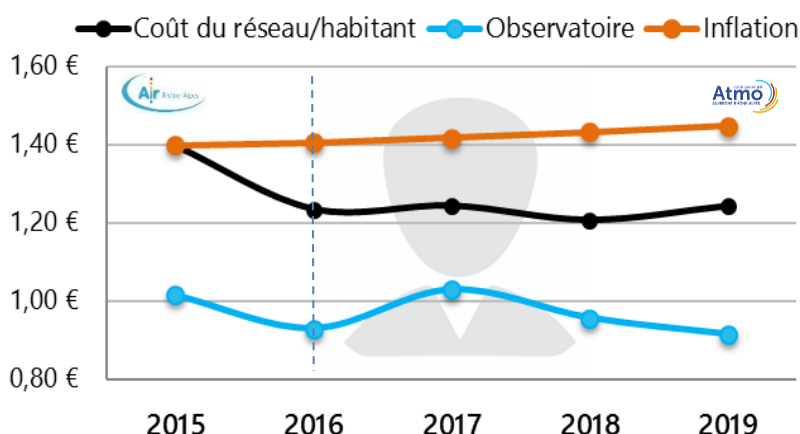


- Pour la troisième année du suivi financier du PRSQA, **le coût global 2019 est identique à 9,5 M€**. On observe toutefois des variations significatives entre les programmes, avec une augmentation de la valorisation de l'observatoire dans les programmes d'accompagnement (Transfert de stations fixes) et d'innovation (programmes européens).
- Ces coûts intègrent l'ensemble des charges et transferts de charges, à l'exception des fonds dédiés, des charges à caractère exceptionnelle, des provisions pour risques et charges. Sur l'année 2018, **la cotisation exceptionnelle à SynAIR'GIE de 250 000 € pour SPOT n'a pas été prise en compte**.

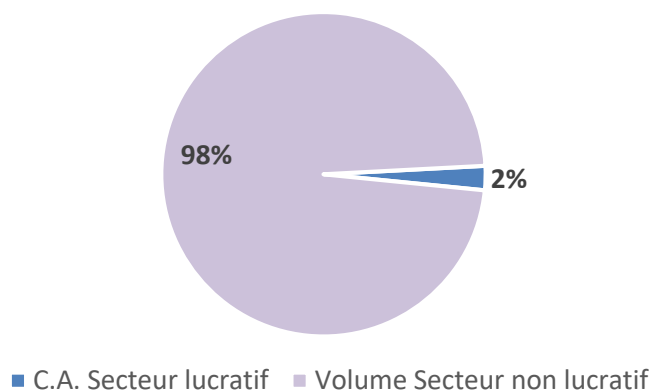
DETAIL DE L'OBSERVATOIRE - 9,5 M€



COÛT PAR HABITANT

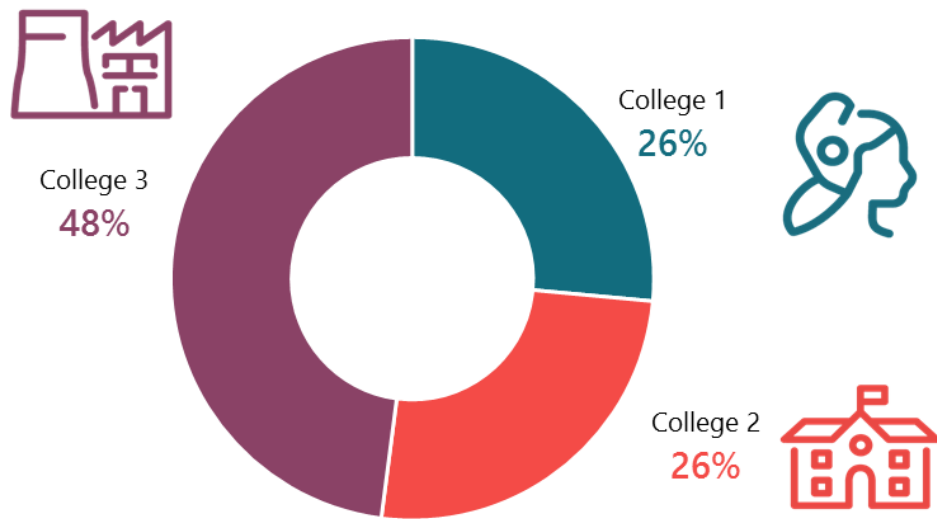


PART DU SECTEUR LUCRATIF

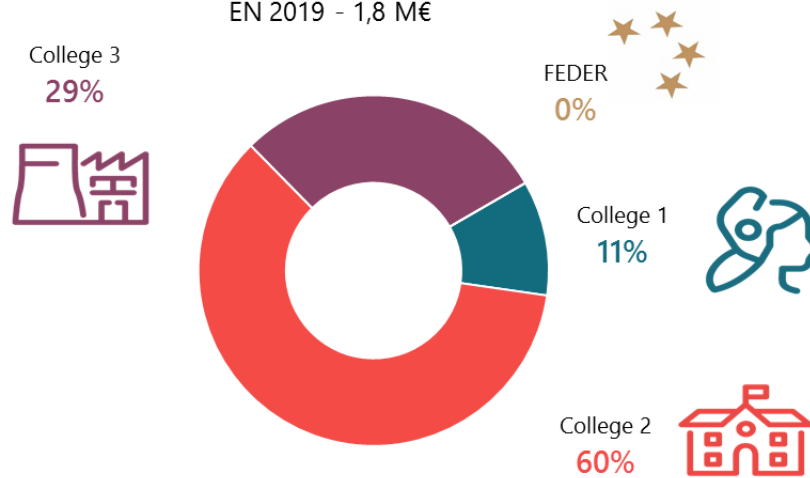


- L'**observatoire Mutualisé** représente en 2019 **77%** des coûts de fonctionnement contre **79%** en 2018 et **83%** en 2017 en lien avec la valorisation de l'observatoire dans les programmes d'accompagnement et d'innovation.
- Le **coût global de la surveillance en Auvergne-Rhône-Alpes** par habitant en 2019 est en augmentation sensible par rapport à 2018, **en hausse de 2,47%** à **1,24€/habitant** soit le même montant qu'en 2017. L'écart par rapport à l'inflation sur la période est de 0,21€/habitant.
- Le coût de l'observatoire mutualisé, hors programme sur volontariat, est de **0,92€/habitant** en 2019, **en baisse de 4%**.
- Le **périmètre de l'observatoire** a été redéfini à l'occasion de la révision du PRSQA et harmonisé au niveau national à la suite du nouvel arrêté d'obligations applicable aux AASQA.
- Le **secteur lucratif représente 131 K€ (2% de l'activité)** contre 7 982 K€ (98% de l'activité) pour le secteur non lucratif conforme aux orientations définies par le Conseil d'Administration limitant la part des activités lucratives à 5% au maximum.

FINANCEMENTS DE L'OBSERVATOIRE EN 2019 - 7,3 M€



FINANCEMENTS AFFECTES EN 2019 - 1,8 M€



- **L'observatoire** est majoritairement financé par le **collège 3** à hauteur de 48% soit une **hausse de 4,5 points en 2019**. La répartition est considérablement modifiée par rapport à 2019, avec une diminution de 3 points du Collège de l'Etat et 2 points du Collège des collectivités.
- Les ressources affectées sont issues principalement des **collectivités (+ 8 points)**, et des acteurs économiques (+ 7 points) notamment sur des prestations de service et financements de TGAP de programmes sur volontariat.
- **Pas de participation du FEDER en 2019.**

Bilan Social 2019

Les perspectives économiques pour 2020

Crise sanitaire liée au COVID-19

- Lors des précédentes crises, notamment la crise financière de 2008, l'association a été impactée par le ralentissement de l'activité mais avec un décalage temporel puisque les baisses des émissions sont intervenues à partir de 2010. Des mesures correctives ont alors été prises par Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) en majorant les quotités d'assujettissement des émissions polluantes et en élargissant l'assiette de la taxe à de nouveaux polluants. La crise du COVID 19, par son ampleur et l'arrêt brutal de l'appareil productif, devrait avoir des conséquences immédiates et durables.
- Le MTES nous a confirmé que la TGAP sur les émissions 2019 ne ferait pas l'objet d'un report au-delà du 31 mai 2020 comme les autres impôts et charges directes. Toutefois, il est probable que certaines entreprises en proie à de graves difficultés financières (notamment les plus petites) ne puissent verser leur contribution en 2020. Certaines, et non des moindres, nous avaient fait part de ces difficultés avant la crise et les sommes cumulées représentaient alors près de 0,5 M€. La collecte de TGAP non affectée sera ainsi vraisemblablement en diminution de 0,6M€ (-17,6%).
- L'activité économique 2020 ayant ralenti brutalement, la TGAP sur les émissions 2020 dont les versements devront être faits avant le 31/05/2021 devrait également diminuer dans des proportions significatives.
- D'une manière générale, la TGAP étant une fiscalité incitative, les industriels ont progressivement investi dans des systèmes de dépollution toujours plus performants limitant les émissions polluantes et les sites les plus fragiles économiquement ont été contraints à fermer.
- Dans le même temps, les missions dévolues aux AASQA ont considérablement augmenté ce qui a pu être réalisé au détriment des investissements (Figure 3) puisque le taux de vétusté des équipements est proche de 80%.
- Pour faire face aux mesures de confinement, les personnels exercent leur activité en télétravail puisqu'Atmo s'est engagée avec une certaine expérience dans ce mode d'organisation du travail depuis 2017. Pour les personnels de terrain, l'activité est maintenue en mode dégradé tout en sensibilisant sur les gestes barrières, les techniciens de terrain intervenant seuls et en autonomie sur les sites de mesure de l'association. Toutefois, certains salariés sont contraints de garder leurs enfants de moins de 16 ans et cela s'est fait dans le cadre des mesures mises en place par la CPAM malgré les incertitudes pesant sur le remboursement des indemnités journalières.

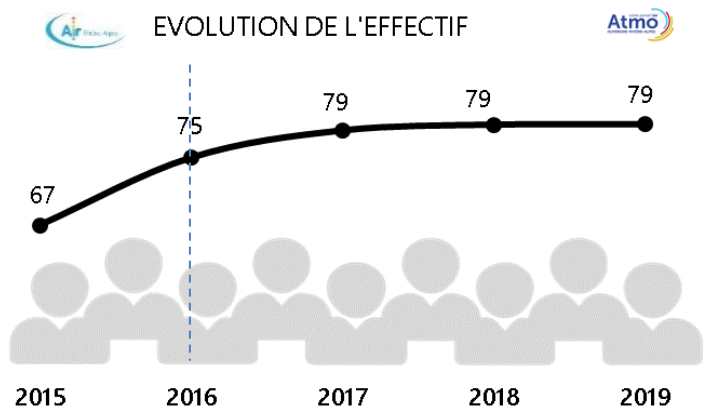
Les mesures d'ajustement à court et moyen terme

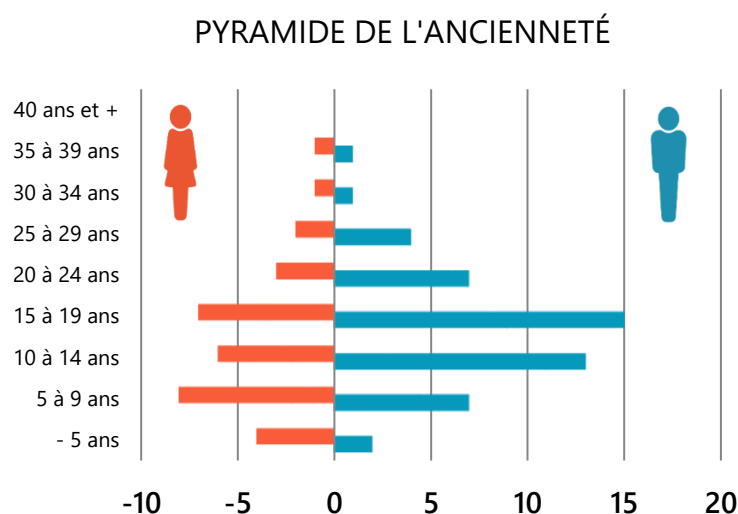
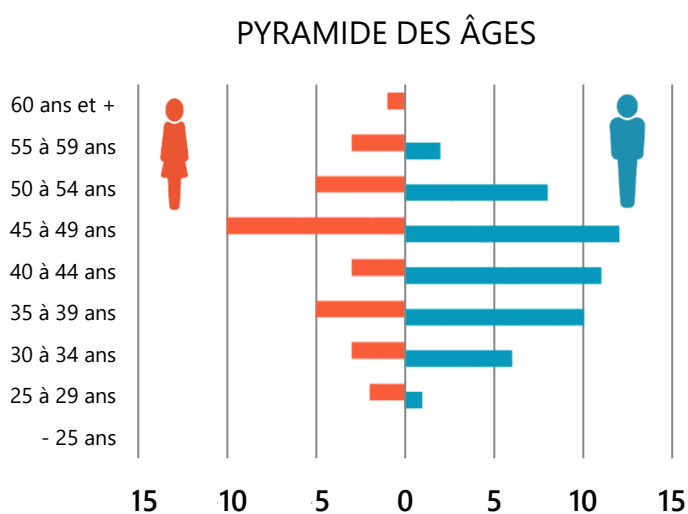
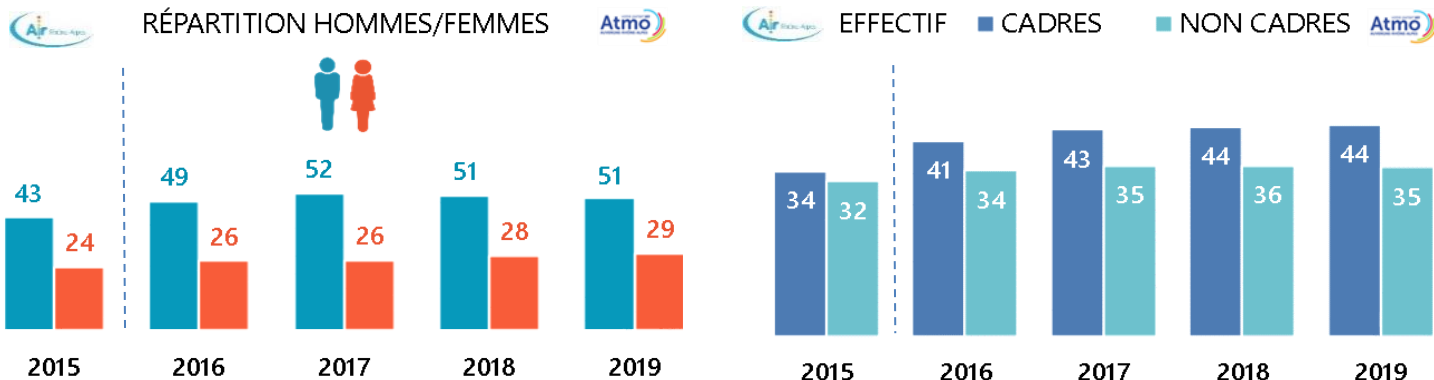
- En parallèle, des mesures d'urgence ont été prises visant notamment à reporter les échéances fiscales (**30 K€/mois** de taxe sur les salaires) et les charges sociales (**110 K€/mois**), la suspension des loyers versés aux SCI détenues par Atmo pour 6 mois (**180 K€**) compensée par le report des échéances de leurs emprunts immobiliers et des crédits baux mobiliers (**100 K€/an**).
- Toutefois, les charges de personnel représentent 61% du budget 2020 de l'association, ces dispositions seront complétées par la mise en activité réduite au mois de mai, de certaines unités support et opérationnelles dans un volume compris entre 20 et 40%, permettant de recouvrer environ **40 K€**. Les mesures mises en place en matière de gardes d'enfants sur la deuxième quinzaine de mars et au mois d'avril permettront de récupérer environ **20 K€**. Concernant les recrutements en-cours pour lesquels l'association était engagée, certains ont pu être repoussés et certains nouveaux salariés sont arrivés directement en télétravail. Tous les recrutements prévus pour lesquels l'association n'était pas engagée ont été annulés.

- En application d'une résolution de l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 et des ajustements réalisés lors du C.A. du 12 décembre 2019 soit **avant la crise liée au COVID-19**, **Le budget de fonctionnement 2020 a été présenté à l'équilibre avec un total de charges et de produits de 10 034 080 €** pour un effectif de **84 salariés** représentant **80 ETP (stable** par rapport à 2019) dont 4 ETP en CDD représentant 5% de l'effectif. Les charges de personnel représentent 60% du total des charges et 67% des charges hors amortissements et provisions. La revalorisation du point est estimée à **1,06%** et la revalorisation liée à l'avancement automatique de la CCN à **1,17%**.
- Au 12 décembre 2019, l'association ne disposait pas de **potentiels de travaux à effectif constant, soit avant la crise COVID-19**.
- Sur le plan social, le Ministère du travail a signé le 1^{er} août 2019 **un arrêté de fusion de la CCN des AASQA à la convention BETIC** applicable aux bureaux d'études. L'impact de l'harmonisation des grilles de rémunérations n'a pas été pris en compte dans le budget 2020, le rattachement étant envisagé pour 2021. Un nouvel accord collectif doit être négocié pour adapter les dispositions actuelles à la nouvelle CCN et d'en diminuer le coût.
- Les perspective de développement du **fonds de dotation convAIRgence** sont contrariées par la conjoncture malgré les **350 K€ de dons déjà récoltés sur la période 2019-2020** mais le projet de partenariat avec l'INSA dont l'objectif est de lever en commun **1 M€ supplémentaires en 5 ans** reste maintenu.
- Le secteur lucratif est conforme aux prévisions et confirme son caractère accessoire (2% de l'activité en 2019). **Les perspectives de Chiffre d'Affaires hors taxe pour 2020 sont en forte hausse (+130 K€)**.

➤ Analyse de la situation de l'emploi

- **Modification du périmètre** d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes suite à la reprise des activités d'Atmo Auvergne, sur l'année 2016 avec l'intégration de 12 personnes.
- L'effectif est de **79,3 ETP identique** par rapport à 2018 et conforme au PRSQA.
- **Augmentation de la féminisation** de l'équipe **+1ETP**. L'effectif féminin représente désormais 36% de l'effectif.
- **Stabilité du taux d'encadrement** à un niveau élevé (55%).





- La **moyenne d'âge** de l'effectif est de **44 ans** avec un âge moyen de **45 ans** pour les **femmes** contre **43 ans** pour les **hommes**. 4 personnes atteindront l'âge légal de départ à la retraite au cours du PRSQA actuel.
- L'**ancienneté moyenne** dans l'association est de **15 ans** avec une **ancienneté moyenne** de **16 ans** pour les **hommes** et **14 ans** pour les **femmes**.

Répartition détaillée de l'effectif en ETP présent au 31/12/2019

Catégories professionnelles	Sexe			Contrat			Temps de Travail		
	Femmes	Hommes	Total	CDI	CDD	Total	Temps plein	Temps partiel	Total
NON CADRES	13	22	35	33	2	35	26	9	35
CADRES	16	28	44	43	1	44	37	7	44
Total	29	50	79	76	3	79	63	16	79

- **Contrats de travail à temps partiel**

Nombre de demandes de travail à temps partiel satisfaites dans l'année écoulée : **3**
 Nombre de demandes de travail à temps partiel refusées dans l'année écoulée : **0**
 Nombre de demandes de travail à temps plein satisfaites dans l'année écoulée : **0**
 Nombre de demandes de travail à temps plein refusées dans l'année écoulée : **0**

- **Contrats d'intérim souscrits au cours de l'année 2019 (en personnes physiques) :**

Nombre de contrats : **0**

- **Mises à disposition par groupement d'employeur au cours de l'année 2018 (en personnes physiques) :**

Nombre de contrats : **1** représentant **0,89 ETP**

- **Nombre d'heures supplémentaires/complémentaires réalisées en 2019 : 386 heures**

- **Détail des entrées/sorties au cours de l'année 2019**

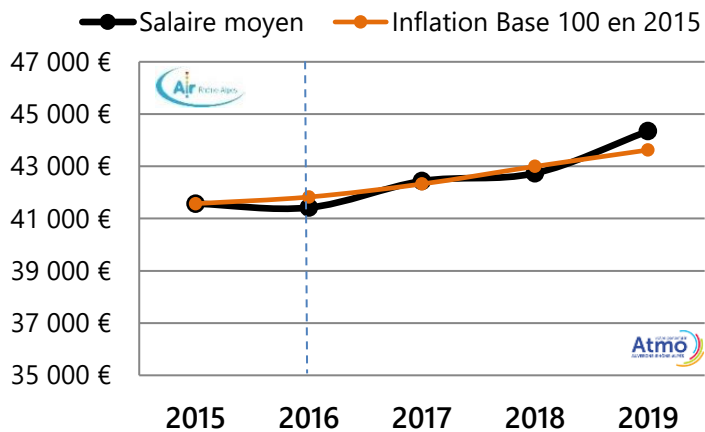
	CDI	CDD/COD	Total	Temps plein	Temps partiel	Total
Entrées	1	3	4	4	0	4

- **à l'exception des CDD de remplacement**

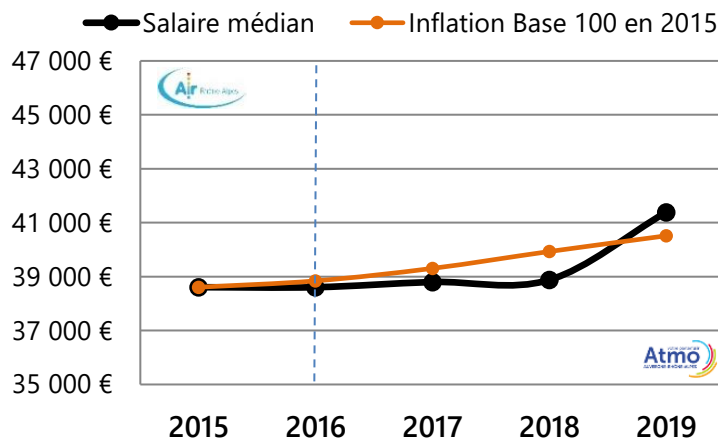
	Démissions	Fin de période d'essai	Fin de CDD - y compris rupture du fait du salarié	Rupture conventionnelle	Retraite	Total
Sorties	1	0	3	2	0	6

➤ Analyse des rémunérations

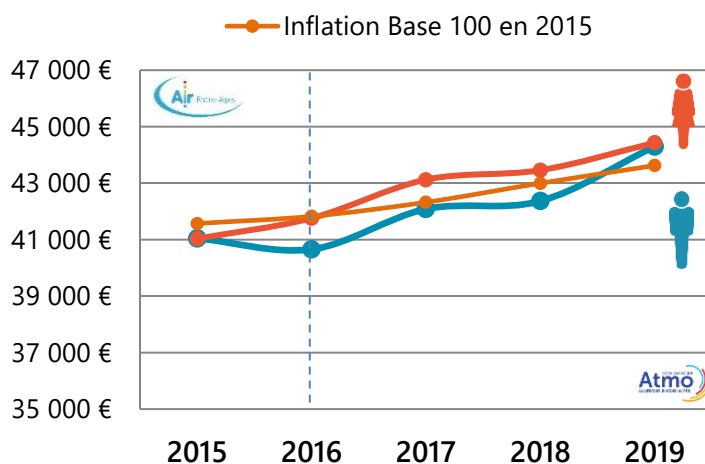
EVOLUTION SALAIRE MOYEN



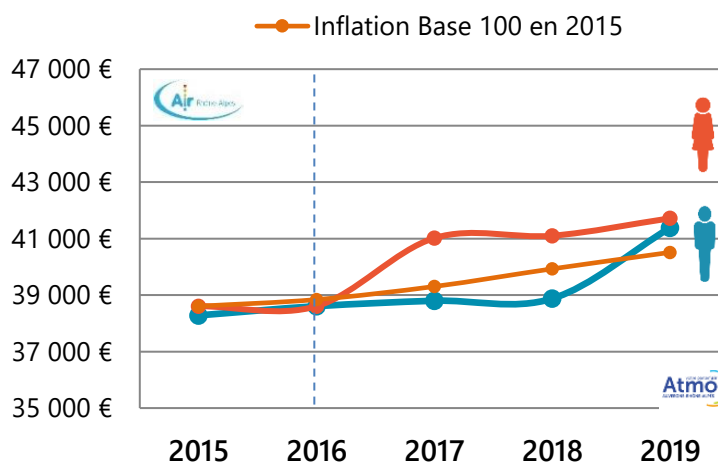
EVOLUTION SALAIRE MÉDIAN



EVOLUTION SALAIRE MOYEN H/F



EVOLUTION SALAIRE MEDIAN H/F



Les rémunérations sont issues de l'application de la Convention Collective Nationale des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air qui a été annexée temporairement à la branche BETIC (Bureau d'études) par arrêté du Ministère du Travail le 1^{er} août 2019 pour une durée maximale de 5 ans avant que la CCN des AASQA ne soit définitivement supprimée.

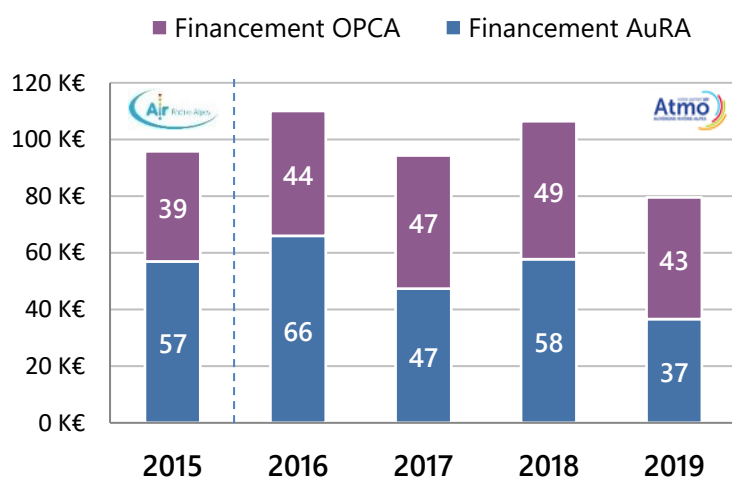
- Les rémunérations sont fixées selon la catégorie appliquée (7 catégories pour les cadres et les non-cadres), puis selon leur échelon (défini en fonction de l'ancienneté dans la fonction). Au sein de la grille de rémunération, le salaire de base le plus bas en ETP était en 2018 de **28 566 € (+1,5%** par rapport à 2018) contre **79 720 € (+ 1,5%** par rapport à 2018) pour le plus élevé.
- Le **salaire moyen annuel en ETP** chez Atmo Auvergne- Rhône-Alpes en 2018 était de **44 347 € (+3,77%)** respectivement de **44 429 € pour les femmes (+2,23%)** et de **44 301 € pour les hommes (+4,57%)**.
- Le **salaire de base médian** chez Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en 2018 était de **41 388 € (+6,46%)** respectivement de **41 720 € pour les femmes (+0,20%)** et de **41 388 € pour les hommes (+6,46%)**.

La formation professionnelle

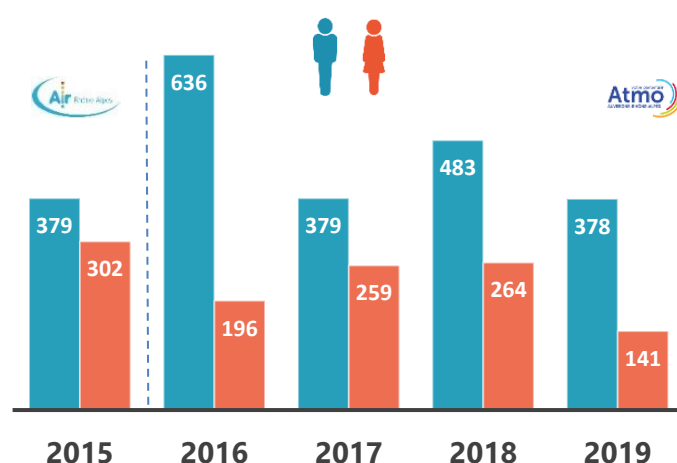
Catégories	Nombre d'heures de formation	Nombre de salariés ayant suivi une formation
Femmes	141	9
Hommes	378	18
Total	529	27/82 salariés

- Obligation légale payée à l'organisme paritaire de formation : **42 880 €**
- Coût des formations prises en charge par l'OPCA : **0 €**
- Montant des frais pédagogiques (hors formations sécurité non éligibles) : **13 995 €**
- Toutes les formations ont été suivies durant le temps de travail.
- Nombre de stagiaires accueillis : **1 stagiaire**
- Nombre de contrats d'apprentissage accueillis : **1**
- Nombre de contrats de formation en alternance accueillis : **0**

DÉPENSES DE FORMATION



HEURES FORMATION HOMMES/FEMMES



L'emploi de salariés handicapés

L'effectif d'assujettissement concerne les sites de Bron et Grenoble pour une obligation légale de 2 travailleurs handicapés représentant 6% de l'effectif d'assujettissement.

1 salariés est reconnu comme travailleur handicapé et 3 sont titulaires d'une pension d'invalidité supérieure ou égale à 2/3, l'obligation légale est respectée.

En complément, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a recours aux services d'une entreprise adaptée pour le nettoyage des locaux par la mise à disposition de personnels représentant **0,73** équivalents d'emploi de salariés handicapés.